



RÉSUMÉ DU PLAN DE GESTION DES PÊCHES DE LA ZONE DE GESTION DES PÊCHES (ZGP) 17

Le plan de gestion des pêches de la zone de gestion des pêches 17 (ZGP 17) oriente la gestion des ressources halieutiques de la ZGP 17 et entrera en vigueur pour une période de 10 ans, puis sera soumis à une révision interne après cinq ans. Les buts, objectifs, succès et l'orientation future du plan seront revus à la fin de la période de dix ans. Le plan est conçu pour être souple et compatible avec un large éventail de conditions à venir. Le plan se veut un document évolutif pouvant être modifié selon les circonstances.

Objectif et portée du plan

Le plan de gestion des pêches de la ZGP 17 a été mis au point par le ministère des Richesses naturelles (MRN) à partir des commentaires et recommandations du Conseil consultatif de la zone de gestion des pêches n° 17. Le domaine de planification est la ZGP 17 dans son ensemble, dont les eaux de la voie navigable Trent-Severn de l'embouchure de la rivière Trent au lac Canal, le bassin hydrologique de la rivière Crowe, et la partie Est de la moraine d'Oak Ridges.

Le plan de gestion des pêches définit les défis liés à la pêche sportive. Le plan relève ces défis de gestion par la mise en place de buts et d'objectifs dans un contexte de gestion durable des ressources. L'objectif du plan est d'aider le MRN à satisfaire à la demande imposée sur les ressources tout en respectant la capacité biologique des milieux. Cet équilibre repose sur l'analyse des données des pêches et de débats collaboratifs avec des membres de la population, des Premières nations, des collectivités autochtones et d'organismes non gouvernementaux.

De plus, le plan de gestion des pêches détermine les possibilités de gestion, en plus des objectifs et des mesures afin de développer ces possibilités. Le plan se concentre sur l'amélioration, la promotion et le maintien de communications ouvertes entre les organismes gouvernementaux et les parties prenantes tout en

fournissant une structure permettant une gestion des pêches coordonnée et collaborative. Les objectifs du plan sont de :

- Protéger et améliorer l'intégrité biologique de l'écosystème aquatique;
- Promouvoir l'utilisation durable des ressources halieutiques;
- Développer une meilleure connaissance des populations des poissons, de leurs habitats et des écosystèmes aquatiques;
- Décrire les conditions actuelles de la communauté de poissons afin d'établir un point de référence de la santé de l'écosystème;
- Fournir un cadre de travail pour la gestion des pêches;
- Restaurer les communautés et les habitats de poissons afin d'établir des populations indigènes autonomes;
- Promouvoir la sensibilisation, l'appréciation et la compréhension des ressources halieutiques et des habitats aquatiques dont elles dépendent;
- Impliquer les associations de pêcheurs organisées, les groupes d'intérêts environnementaux et le grand public dans les activités de gestion des pêches.

Le plan de gestion des pêches regroupe un ensemble de stratégies reflétant les priorités de gestion pour la ZGP. Chaque stratégie détermine les défis ou les possibilités en matière de gestion, les objectifs qui s'y rattachent et les mesures à adopter. Ces stratégies regroupent :

- La gestion du doré;
- La gestion de l'achigan à petite bouche et de l'achigan à grande bouche;
- La gestion des crapets (perchaude, marigane noire, crapet-soleil et crapet arlequin);
- La gestion du maskinongé et du grand brochet;
- La gestion des ruisseaux d'eau froide;
- La gestion des autres espèces de poisson;
- Les espèces invasives et les ichthyopathogènes;
- L'éducation et la sensibilisation;
- La surveillance et l'évaluation.

Stratégie de gestion du doré

Les principaux objectifs regroupent l'élaboration de règlements axés sur la taille afin de mieux protéger les dorés adultes, intensifier l'évaluation des aires de frai du doré et amorcer une stratégie ensemencement-croissance-prise dans certains cours d'eau de la ZGP 17.

Stratégie de gestion de l'achigan à grande bouche et de l'achigan à petite bouche

Les principaux objectifs regroupent le fait de promouvoir la pêche d'achigan de qualité présent dans la ZGP 17 et de proposer des possibilités de pêche supplémentaires en prolongeant la saison de pêche automnale.

Stratégie de gestion des crapets (perchaude, marigane noire, crapet-soleil et crapet arlequin)

Les points importants de la stratégie de gestion des crapets regroupent la promotion des possibilités de prise prévue pour ces espèces, la mise en place d'une réglementation assurant la distribution équitable des ressources et l'ajout de possibilités par la prolongation des saisons de pêche.

Stratégie de gestion du maskinongé et du grand brochet

Les populations de maskinongé de la ZGP 17 sont réputées être fortes et offrent d'excellentes expériences de pêche. Les défis de gestion principaux regroupent la propagation potentielle de la septicémie hémorragique virale (S.H.V) et des populations de grand brochet à travers les lacs Kawartha. Le brochet sera géré en tant qu'espèce invasive dans la presque totalité de la ZGP 17 par l'application de règlements de pêche souples, ainsi qu'au moyen de la promotion de leur prise. Les possibilités de pêche du maskinongé sont augmentées par le prolongement de la saison de pêche automnale en plus de la mise en place d'une méthode de pointe pour déterminer les limites de taille minimale.

Stratégie de gestion des ruisseaux d'eau froide

Cette méthode découle de la Stratégie visant les ruisseaux d'eau froide de la région de Peterborough (OMNR 2005). Les principaux aspects sont la promotion du développement de plans de gestion des pêches axés sur les bassins hydrographiques de la ZGP 17 et l'amélioration de la coopération entre les gestionnaires des pêches intérieures et ceux du lac Ontario afin d'arriver à une orientation uniforme pour la gestion des salmonidés migrateurs. Les populations indigènes d'omble de fontaine sont actuellement menacées par de nombreux facteurs de stress touchant les habitats, qui seront abordés par des démarches mentionnées dans la stratégie. Les efforts pour rétablir les populations de saumon atlantique dans certains cours d'eau de la ZGP 17 sont encouragés.

Stratégie visant les autres espèces de poisson

Cette stratégie détermine les objectifs en matière de gestion et les démarches visant les espèces de poisson proie, les espèces qui ne sont habituellement pas pêchées et les espèces en péril (EEP) dans la ZGP 17.

Stratégie pour les espèces invasives et les ichtyopathogènes

Cette stratégie précise les mesures de gestion proposées pour traiter de la menace posée par les espèces invasives et les ichtyopathogènes dans la zone, qui sont réputés être les plus importantes menaces pour l'intégrité des écosystèmes aquatiques. Les principales préoccupations comprennent l'introduction du gobie à taches noires et la potentielle propagation de la septicémie hémorragique virale (S.H.V.).

Stratégie en matière d'éducation et de sensibilisation

Cette stratégie se veut un moyen d'améliorer la sensibilisation de la population à la pêche et à sa gestion. La promotion de ressources halieutiques de qualité et les valeurs socioéconomiques, soutenues par le MRN et le conseil consultatif de la ZGP 17, sont considérées comme des activités prioritaires.

Stratégie de surveillance et d'évaluation

Cette stratégie détermine les activités proposées pour la surveillance et l'évaluation des pêches au niveau du district. Les activités d'évaluation de l'Unité d'évaluation des pêches des lacs Kwartha ne sont pas comprises dans cette stratégie. Les principaux aspects de la stratégie regroupent la mise en œuvre du Programme de contrôle à grande échelle, l'échantillonnage continu des prises d'achigan lors de tournois de pêche, l'évaluation des aires de frai du doré et la collecte d'information relative à l'utilisation des lieux de pêches de salmonidés migratoires et en eau intérieure. Des activités d'évaluation relatives aux espèces en péril sont aussi définies.